

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ÉTAPE 1 DU PROCESSUS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-U59-18, ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-U59 – PPCMOI – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 123, MONTÉE ALOUETTE - NOUVELLE CONSTRUCTION MULTIFAMILIALE DE 6 UNITÉS DE LOGEMENT DANS LA ZONE HA-615

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 décembre 2022, le conseil a adopté le premier projet de résolution suivant :
 - Résolution numéro 2022-U59-18 adopté en vertu du Règlement numéro 2015-U59 – PPCMOI – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant l'immeuble situé au 123, montée Alouette - Nouvelle construction multifamiliale de 6 unités de logement dans la zone Ha-615.

Objet de la résolution

2. Ce premier projet de résolution concerne le site situé au 123, montée Alouette et consiste en un projet de construction multifamiliale de 6 unités de logement dans la zone Ha-615, avec les conditions suivantes :
 - Dépôt d'une proposition alternative prenant en considération la préservation d'une bande d'arbres matures le long des lots adjacents au projet ainsi que l'aménagement d'une bande tampon au pourtour du projet par l'aménagement d'un talus et/ou la plantation d'une bande d'arbres en quinconce de type conifères de 7 centimètres de diamètre le long des limites mitoyennes;
 - Dépôt d'un plan de génie civil et proposant la gestion des eaux de surface à même le site, soit sans impacts envers les terrains voisins, les infrastructures publiques et le lac à la Truite;
 - Dépôt d'une garantie financière d'un montant de 20 000 \$ afin de garantir la conformité du projet et le respect des exigences.

Assemblée publique de consultation

3. Conformément à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 13 décembre 2022, **ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique de consultation.**
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Modalité pour l'assemblée publique de consultation

5. L'assemblée publique de consultation se tiendra le 19 janvier 2023 à 18 heures dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Approbation référendaire

6. Ce premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Zone concernée

7. La zone concernée par le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) est la zone Ha-615 et elle est délimitée par les lots et voies de circulation suivantes :

- Au nord de l'autoroute des Laurentides;
- À l'est du lot 5 745 849, cadastre du Québec;
- Au sud des lots 5 745 851, 5 745 852, 5 745 899, 5 745 901, 5 745 902, 5 745 897, 5 745 971, 5 745 974, 5 745 977, 5 746 051, 6 495 146 et 5 746 052, tous du cadastre du Québec;
- À l'ouest de la montée Alouette.

Documents à être consultés

8. Le premier projet de résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 13 décembre 2022 - Ville) » (<https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Une présentation détaillée du projet ainsi que le plan de la zone concernée mentionnée au paragraphe 7 du présent avis seront disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 13 décembre 2022) » (<https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260 au plus tard la veille de la consultation publique

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 11 janvier 2023.

Anny Després, greffière adjointe